

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: DEGRAISSANT AQUEUX SURPUISSANT
Code du produit: 23107

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: ACM Technologies
Adresse: 52, rue d'Emerainville – 77183 Croissy-Beaubourg.
Téléphone : 01.60.24.67.22. Fax : 01.60.09.53.10. e-mail : acm.technologies@wanadoo.fr

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 01-45-42-59-59.

Société/Organisme: ORPHILA - INRS - <http://www.centres-antipoison.net>.

Utilisation de la substance/préparation :

2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 : voir paragraphe 16.

Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci-après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers :

	Agents de surface non ioniques	Xi, R41	2,5 – 10%
CAS 1310-58-3	Hydroxyde de potassium	C, Xn, R22-35	2,5 – 10%
EINECS 215-181-3			
CAS 34590-94-8	(2-méthoxyméthylethoxy) propanol		2,5 – 10%
EINECS 252-104-2			
Composants selon le règlement relatif aux détergents CE648/2004			
	Agents de surface non ioniques		< 5%

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est corrosif

Cette préparation est à étiqueter conformément au procédé de calcul de la Directive générale de classification pour les préparations de la CE, dans la dernière version valable.

R35 provoque de graves brûlures

Autres données : La classification correspond aux listes UE actuelles mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 - PREMIERS SECOURS

En cas d'exposition par inhalation : En cas d'inhalation coucher et transporter le patient en position latérale stable.

En cas de projections ou de contact avec les yeux : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projections ou de contact avec la peau : Enlever et éloigner les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Aucune mesure particulière n'est requise.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de ruissellement ni dans les nappes souterraines.

Méthodes de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant. Utiliser un neutralisant. Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation : Manipuler dans des zones bien ventilées.

Prévention des incendies : Aucune mesure particulière n'est requise.

Equipements et procédures recommandés : Aucune exigence particulière n'est requise

Equipements et procédures interdits :

Stockage commun: Non nécessaire. Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail

1310-58-3 Hydroxyde de potassium

VME Valeur momentanée 2mg/m³

34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy) propanol

VME Valeur momentanée 308 mg/m³, 50ppm, risque de pénétration percutanée

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains : En cas de contact avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III ;Gants en néoprène

Protection des yeux et du visage : Utiliser des protections oculaires hermétiques.

Mesures générales de protection et d'hygiène : Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux et la peau

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat Physique :	Liquide jaunâtre d'odeur caractéristique.
Point de fusion :	non déterminé.
pH :	14 à 20°C.
Point d'ébullition :	100°C
Point Eclair :	non concerné.
Pression de vapeur :	non concerné.
Densité :	1.06
Auto-inflammation :	270°C.
Point de fusion :	non déterminé
Température d'auto-inflammation :	Ne s'enflamme pas spontanément.
Solubilité dans l'eau :	entièrement miscible.
Teneur en solvants :	5,0% de solvants organiques
Teneur en substances solides	9,6%

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme

Réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aigue :

Valeurs LD/LC 50 déterminantes pour la classification : 1310-58-3 hydroxyde de potassium

ORAL LD 50- OECD 40 : 365mg/kg (rat).

En cas de projections ou de contact avec la peau : Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses

En cas de projections ou de contact avec les yeux : Effet fortement corrosif.

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la Directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants : corrosif

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ne contient pas de composés AOX

Indications générales :

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournis à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Peu polluant. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué dans les eaux usées ou le collecteur. Jeter de plus grandes quantités dans les canalisations ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une telle valeur élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement : après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canakisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets: Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés: Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produit de nettoyage

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO-TI et IATA – DGR pour le transport par air ;

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive 2001/60/CE, adaptation de la directive 1999/45/CE et de la directive 88/379/CE. A aussi été pris en compte la directive 2001/59/CE, à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

C : Corrosif

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : Hydroxyde de potassium

Phrases R: 35 provoque de graves brûlures

Phrases S: 23 Ne pas respirer les gaz, fumées, vapeurs, aérosols

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement à l'eau claire et consulter un médecin

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux et du visage

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer l'étiquette si possible)

60 Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Classe de pollution des eaux : Classe de danger pour l'eau I (classification propre) (classe de pollution des eaux I) Peu polluant

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R importantes:

Pour les phrases de préparation, voir au §15

Les phrases suivantes correspondent aux composants purs contribuant aux dangers s'il y en a (voir liste au §2) quelque soient leur concentrations dans le produit et en aucun cas elles ne correspondent aux phrases de la préparation.

22 Nocif en cas d'ingestion.

35 Provoque de graves brûlures.

41 Risque de lésions oculaires graves.